

Lac Supérieur



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-668  
SUR LE REMPLACEMENT DES PUISARDS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le Règlement numéro 2024-668 sur le remplacement des puisards sur le territoire de la municipalité de Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2024-668 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024

*(Original signé)*

---

Anne-Marie Charron  
DGA et greffière-trésorière adjointe